ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 81377

Texte de la question

M. Henri Jibrayel alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'impact nocif que peut avoir la télévision sur le développement des capacités intellectuelles de l'enfant et de l'adolescent. Si de nombreuses études ont déjà été menées à ce sujet, leurs conclusions parfois alarmantes ont provoqué le sentiment de voir la télévision comme le « bouc émissaire » de groupes de pression rétifs à la modernité. Or, alors que notre société vit de plus en plus connectée grâce aux nouvelles technologies, permettant à tous d'accéder aux médias d'où que ce soit, alors qu'il existe dorénavant des chaînes « jeunesse » diffusant en continu des programmes destinés aux enfants, et alors que les usages de ces nouveaux médias s'additionnent et ne se supplantent pas, les études s'amoncellent et rien ne change. Pourtant, ses effets délétères induits par la passivité des spectateurs affectent tous les champs du développement de l'enfant, de l'intelligence à l'imagination, en passant par le langage, la lecture, l'attention et la motricité ; et sont aujourd'hui admis par les industriels du secteur audiovisuel. Il lui demande donc quelles mesures pourraient être prises pour inciter à un usage plus responsable de la télévision, en particulier quand elle s'adresse à un public jeune.

Texte de la réponse

La diffusion des messages sur l'usage responsable de la télévision à l'intention des parents, des enfants et des adolescents est l'une des missions du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). En ce qui concerne la télévision pour les enfants de moins de 3 ans, le message « pas d'écrans avant trois ans » se base sur un avis de la direction générale de la santé selon lequel : « aucune étude ne démontre actuellement que les programmes de télévision spécifiquement conçus pour les très jeunes enfants puissent avoir un effet bénéfique sur le développement psychomoteur et affectif de l'enfant" mais aussi : " les connaissances actuelles basées sur les études disponibles, les modèles théoriques et l'expérience clinique des professionnels de la petite enfance soulignent le risque lié à la consommation d'images télévisuelles sur la naissance et le développement des processus de pensée et de l'imagination, sur l'intégration des émotions et sur le développement psychomoteur. Pour développer ses capacités physiques, psychomotrices, cognitives et affectives, et ses processus de pensée, l'enfant doit utiliser activement ses cinq sens en s'appuyant sur la relation avec un adulte disponible ». Ce message est rappelé sur le site du CSA dans l'espace dédié aux parents qui développe ensuite des conseils pour adapter le visionnage de la télévision par les enfants de plus de 3 ans en fonction de leur âge, qu'il s'agisse des programmes eux-mêmes, du temps de visionnage ou de l'importance de la présence de l'adulte. Enfin, les distributeurs de programmes spécifiquement conçus pour les très jeunes enfants sont tenus de diffuser le message suivant : « Regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans ».

Données clés

Auteur : M. Henri Jibrayel

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE81377

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 81377
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 juin 2015, page 4413
Réponse publiée au JO le : 26 janvier 2016, page 770